

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-95

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE

Le Festival de Musique des Arcs a proposé à la communauté de communes de Haute Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise pour les 50 ans du Festival de Musique des Arcs. Pour 2024, les communes de Les Chapelles, Sainte-Foy-Tarentaise, Séez, Tignes, Val d'Isère et Villaroger ont fait le vœu de programmer des concerts en juillet 2024.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute Tarentaise s'associe au Festival de Musique des Arcs pour assurer la promotion et la diffusion de leurs concerts.

Le coût total de la programmation artistique s'élève à 21 000 € et est réparti comme suit :

- 1 concert à Sainte-Foy-Tarentaise : 3000 €
- 2 concerts à Val d'Isère : 6000 €
- 1 concert à Villaroger : 3000 €
- 1 concert aux Chapelles : 3000 €
- 1 concert à Séez : 3000 €
- 1 concert à Tignes : 3000 €

Il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 50% du budget pour chaque concert, excepté celui des Chapelles pris en charge à 100%, pour un total de **12 000 euros**.

La convention de partenariat 2024, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et le Festival de Musique des Arcs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de participer au financement des concerts du festival de musique des Arcs sur les communes de Sainte Foy Tarentaise, Val d'Isère, Villaroger, Les Chapelles, Séez et Tignes, pour un montant de 12 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et le festival de Musique des Arcs annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FESTIVAL DES ARCS

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS, 14 rue de Suresnes - 75008 PARIS, Bureau administratif SMA – 73700 ARC 1800, représenté par son Organisateur, Monsieur Pierre-Yves TANGUY, dûment habilité, désigné sous le terme « Organisateur ».

► PRÉAMBULE

Le FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de concerts décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise : la Tournée des Villages.

La CCHT a souhaité s'associer au FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un concert parmi la programmation 2024 fournie par l'Organisateur.

Les communes concernées sont Villaroger, Sainte Foy Tarentaise, Tignes, Val d'Isère, Séez, Les Chapelles.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► ARTICLE 1 – Organisation du festival

Le festival des Arcs organise la tournée du village qui se répartit comme ceci, en étroite concertation avec les communes accueillant un ou plusieurs spectacles :

- 16 juillet 20h à Tignes
- 18 juillet 21h à Val d'Isère
- 18 juillet 21h à Sainte Foy Tarentaise
- 19 juillet 18h à Séez

- 19 juillet 21h à Villaroger
- 21 juillet 18h aux Chapelles
- 26 juillet 18h à Val d'Isère

► **ARTICLE 2 – Modalités financières**

La CCHT et les communes accueillantes se sont entendues pour une participation financière globale de 21 000 € (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des concerts. Conformément aux accords, la CCHT s'engage à soutenir la diffusion des concerts à hauteur de 50%, sauf pour les Chapelles, à hauteur de 100%.

Aussi la répartition financière s'organise ainsi :

- CCHT: 12 000 €
- Villaroger : 1500 €
- Sainte-Foy-Tarentaise : 1500 €
- Val d'Isère : 3000 €
- Séesz : 1500 €
- Tignes : 1500 €
- Les Chapelles : 0 €

► **ARTICLE 3 – Conditions d'accueil**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement des spectacles, en lien avec les communes accueillant un ou plusieurs concerts. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si le spectacle devait être annulé ou reporté en 2025, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2024.



Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

L'EPIC AB Tourisme

Monsieur Pierre-Yves TANGUY,

Organisateur du festival

A _____, le _____

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le _____



PROJET